



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction** Des Politiques Territoriales  
**Service** Mission TIC  
**Contact** Patrick GILLES  
Tel : 04 75  
Courriel :  
Réf : D0905983

**Monsieur Alain GAY**  
Président  
**FEDERATION DROME ARDECHE ISERE DES  
COLLECTIFS DE RIVERAINS D'ANTENNES  
RELAIS**  
Chez

À Valence, le 05 NOV. 2009

Monsieur le Président,

Votre courrier du 29 juin 2009 adressé à l'ensemble des conseillères et conseillers généraux du Département de la Drôme concernant les risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques a retenu toute mon attention.

Considérant l'ensemble des évolutions technologiques et économiques qui sont intervenues depuis la conception initiale du projet Ardèche Drôme Numérique (ADN), ou qui doivent intervenir à court terme, et tenant compte des craintes d'une partie de la population quant aux effets des ondes hertziennes, le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique a décidé d'adapter sa stratégie de couverture des zones blanches. En conséquence, aucune nouvelle antenne wifi ou wimax ne sera déployée dans le cadre du projet ADN.

Très attentif à la prise en considération des enjeux sanitaires liés aux ondes, je partage cette décision qui témoigne de la volonté du Conseil général de la Drôme de limiter les sites d'émission hertzienne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Par déléation du Président  
Le Directeur Général  
des Services Départementaux  
Joël CREMILLIEUX

**Didier GUILLAUME**  
Président du Conseil général  
Sénateur